

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (2019)
Heft: 2257

Artikel: Après Prévoyance vieillesse 2020 et RFFA, place à AVS 21. Teil 3, Retraites : revoir l'équilibre entre répartition et capitalisation
Autor: Delley, Jean-Daniel
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1020072>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Dans son quatrième et tout récent [rapport d'évaluation](#), le Greco délivre à nouveau ses recommandations,

probablement sans illusion sur leurs effets. Car si la Suisse figure parmi les pays du monde où sévit une moindre

corruption, c'est peut-être parce que des pratiques ailleurs condamnables y sont parfaitement légales.

Retraites: revoir l'équilibre entre répartition et capitalisation

Après Prévoyance vieillesse 2020 et RFFA, place à AVS 21 (3 / 3)

Jean-Daniel Delley - 11 septembre 2019 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/35452>

«La poursuite du processus, marqué par la disparition du troisième cotisant (l'apport des marchés financiers) et l'augmentation de l'espérance de vie, conduisent à la fin du 2e pilier» prédit l'économiste [Paul Dembinski](#). Il ne fait que prendre acte d'une [étude](#) de Swisscanto: un salarié qui débute aujourd'hui son plan de prévoyance devra se contenter d'une rente de près de 30% inférieure à celle promise il y a encore dix ans.

Alors faut-il augmenter les cotisations qui pèsent déjà lourdement sur la classe moyenne? Ou réduire les contraintes de placement imposées aux caisses de pension, qui pourraient prendre plus de risques et obtenir des rendements plus élevés? Diminuer le nombre de caisses – encore plus de 1'600 en 2017 – de manière à abaisser les coûts de gestion administrative et financière qui, selon [Rudolf Strahm](#), engloutissent plus de 14% des rentes versées? Ou encore abaisser progressivement le montant des rentes comme le suggère une [initiative](#)

[populaire](#) récemment lancée?

Une épargne pléthorique

Dans la logique d'un système de capitalisation tel que celui du 2e pilier, le maintien du niveau actuel des rentes exige plus d'épargne, à savoir une augmentation des cotisations ou de l'âge de la retraite. Telles sont les recommandations de l'étude précitée de Swisscanto. Un raisonnement que bat en brèche l'économiste [Werner Vontobel](#) au nom de la logique... économique.

Swisscanto calcule que le maintien des rentes à leur niveau actuel exigerait une épargne supplémentaire de 37%, soit 75 milliards par an. Mais ce supplément d'épargne – les caisses gèrent déjà plus de 1'000 milliards de francs – ne peut que pousser les taux d'intérêt à la baisse: le serpent se mord la queue.

Encore faut-il pouvoir placer ce surplus. Auprès des entreprises? Elles n'en ont pas besoin et présentent même depuis 1995 un léger excédent. Auprès des collectivités

publiques helvétiques? Depuis 20 ans, elles amortissent leurs dettes. A l'étranger? Depuis 1995, la Suisse y a investi environ 1'150 milliards. Mais sa fortune nette à l'étranger ne se montait plus qu'à 884 milliards en 2018: rendement net négatif.

Reste la bourse et son jeu d'achat/vente qui pousse les cours à la hausse. Les caisses de retraite ont intérêt à de confortables dividendes, lesquels pèsent très directement sur le niveau des salaires. Reste également l'immobilier qui ne cesse de progresser dans le portefeuille des caisses. Une contribution à la spéculation immobilière que paient chèrement les locataires. Le serpent se mord toujours la queue.

Répartir plutôt que capitaliser

Pour sortir de cette impasse qui voit les assurés épargner pour finalement empocher moins que leur mise, Vontobel suggère de verser directement aux rentiers 15% de cette

épargne. Pour 80% des bénéficiaires, cette augmentation compenserait la baisse de leurs rentes du deuxième pilier.

[Daniel Wiener](#), président du conseil d'administration d'une société de conseil en développement durable, préconise, lui, un développement de l'AVS et une réduction du 2e pilier pour sauver l'économie de marché. Lorsque les taux d'intérêt s'approchent de zéro, la prévoyance professionnelle s'apparente à un système de répartition, des cotisants à eux-mêmes devenus rentiers, moins les coûts de gestion. Dès lors, autant découpler l'obligation d'épargner et la rente. En retirant ces sommes du marché

des capitaux, cette réforme pousserait les taux d'intérêt à la hausse, cette «*boussole*» indispensable à l'économie de marché pour garantir l'allocation optimale des investissements.

Paul Dembinski va plus loin encore et propose la suppression de la prévoyance professionnelle au profit d'une hausse des salaires de 15 à 25%. Ce revenu supplémentaire devrait être lié à un projet (achat d'un logement, entrepreneuriat) ou à une forme d'épargne diversifiée.

Le compromis élaboré par les partenaires sociaux représente un tout petit pas dans cette direction. Il maintient certes le

2e pilier, amaigri par l'augmentation de l'espérance de vie et la stagnation des rendements du capital. Mais en compensation, il renforce l'AVS. Ce qui explique le rejet catégorique des tenants du système de capitalisation, NZZ et UDC en tête, incapables de voir l'impasse où nous conduit ce système.

Une véritable réforme de la prévoyance vieillesse prendra du temps. D'autres étapes suivront ce premier pas destiné à colmater très provisoirement les brèches. Un premier pas qui brise le tabou de la capitalisation, voilà l'important aujourd'hui.

Articles précédents dans [DP 2255](#) et [2256](#).

Libre-échange et démocratie directe

Les traités avec l'Indonésie et le Mercosur devraient être soumis au référendum facultatif

Raphaël Mahaim - 13 septembre 2019 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/35459>

On se souvient des résistances belges en 2016 lors de la ratification du traité de libre-échange entre le Canada et l'Union européenne (Ceta), incarnées par [Paul Magnette](#), alors ministre-président socialiste de la Wallonie.

En cause, le nivellement par le bas des standards de protection sociale et environnementale, de même que les compétences d'arbitrage conférées à des instances non étatiques; les

opposants invoquaient également une contradiction avec l'Accord de Paris sur le climat.

La Suisse aura aussi droit prochainement à ses débats passionnés en la matière: l'accord de libre-échange avec l'Indonésie a été soumis aux Chambres pour [ratification](#); le traité de libre-échange avec le Mercosur (Marché commun du Sud, en espagnol *Mercado Común del Sur*, regroupant l'Argentine, le Brésil,

l'Uruguay, le Paraguay et le Venezuela) [suivra](#) prochainement.

Ces accords portent entre autres sur la politique agricole. Inutile de dire que la suppression des barrières douanières pour certains produits emblématiques de l'*agrobusiness* nuisibles au climat et à la biodiversité (huile de palme en Indonésie, soja au Brésil) provoque une levée de boucliers dans certains milieux agricoles et dans les